

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Plan de financement 2024 de l'animation-gestion des programmes LEADER 2014-2022 et 2023-2027

Délibération N° 2024-02-07

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : : 14 février 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 74 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, Mme BRUNET Charline, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DARCHY Guy, M. DAUDON Daniel, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, Mme GLEN Stéphanie, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), M. LAPLACE Bernard (suppléant), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MERCIER André, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, M. PETERS William, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, Mme SELLERON Michèle, M. SAVY Philippe, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, Mme CHAGNON Josette, M. DALOT Jean-Pierre, M. DEGUET Rémy, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. FLEURY Didier, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MICHOT Olivier, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, Mme SAUVARD Christine, Mme SOULETTE Dominique, M. VIAUD Philippe, Mme VILCHESPARDO Patricia, M. YVERNAULT Philippe.

Nombre de pouvoirs : 4 – M. DALOT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ROBERT Christian, M. FLEURY Didier a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SAUVARD Christine a donné pouvoir à M. BERDUCAT Cédric.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VU la délibération de la structure porteuse instituant le GAL du PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY en date du 16/09/2020,

VU la délibération du 23 février 2023 validant le plan de financement 2023-2024 de l'animation -gestion des programmes LEADER 2014-2022 et 2023-2027,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024

VU la délibération CPR n°23.07.12.12 du 07/07/2023 de la commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire validant le cadre d'intervention Leader Centre-Val de Loire 2023-2027,

Considérant que le plan de financement pour l'année 2024 concernant l'animation gestion du programme LEADER prévu dans la délibération du 23 février 2023 doit être ajusté,

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 728 000 € a été attribuée au GAL Pays de La Châtre en Berry au titre du FEADER 2023-2027 par la Région Centre-Val de Loire.

Le Président explique que dans le programme de développement LEADER 2023-2027, la fiche action n°8 est dédiée à l'animation-gestion du programme européen.

Dans le programme LEADER 2014-2022, la fiche action n°6 était consacrée à l'animation du programme européen.

Pour l'année 2024, le Pays de La Châtre en Berry peut ainsi bénéficier d'une aide du FEADER de 80%, qui correspond à 0,70 ETP de janvier à décembre 2024 au titre du Programme LEADER 2023-2027 et de 0,10 ETP de janvier à décembre 2024 au titre du Programme LEADER 2014-2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'année 2024 ci-dessus afin de bénéficier de l'aide au titre de l'opération du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER pour le portage du programme LEADER 2023-2027 du GAL par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry,

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux 0,8 ETP	38 261,72	LEADER 2014-2022 (80%) 12 mois (0,1 ETP)	4 888,33
Coûts indirects (15%)	5 739,25	LEADER 2023-2027 (80%) 12 mois (0,7 ETP)	30 312,45
		Pays (20%)	8 800,19
Total année 2024	44 000,97	Total année 2024	44 000,97

- **AUTORISE Monsieur DAUGERON**, Président de la structure porteuse du GAL du Pays de La Châtre en Berry à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER 2024.

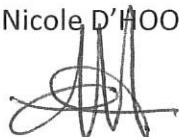
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
036-253602650-20240229-2024-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024